

# Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos rapides n°9

## Il faut améliorer maintenant les conditions de stage !

Après le rassemblement et l'audience au Rectorat du 17 novembre (voir ci-dessous le communiqué de l'intersyndicale académique et du collectif Stagiaire Impossible), les sections académiques du SNES en Région Parisienne ont proposé une rencontre intersyndicale régionale, et une initiative en direction du Ministère le 1er décembre. Un texte d'appel commun est en préparation, mais le principe d'un rassemblement et d'une demande d'audience pour y porter les revendications déjà exprimées à Créteil a été arrêté. Il reste une semaine pour préparer cette action et convaincre vos collègues stagiaires d'y venir nombreux. **Pour le SNES, la lutte pour améliorer immédiatement les conditions de stages est l'affaire de tous, et pas seulement des stagiaires.** Avec les deux autres syndicats de la FSU qui syndiquent les professeurs d'éducation physique (le SNEP) et ceux des lycées professionnels (le SNUEP), le SNES a lancé une adresse nationale au Ministre. Nos sections d'établissements sont invités à les faire signer et les renvoyer au SNES Créteil rapidement... mais n'hésitez pas à vous en saisir et à les diffuser.

- ▶ **Pour un allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les classes ;**
- ▶ **Pour une formation renforcée sur le temps de service assurée par des formateurs pour tous les stagiaires, un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté ;**
- ▶ **Pour l'harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant la transparence, l'équité et des droits des stagiaires : pluralité d'avis, respect des qualifications et contrôle des élus du personnel.**

**Tous au Ministère  
mercredi 1er décembre  
rassemblement intersyndical  
métro Sèvres-Babylone à 14h30**

**STAGIAIRES : VOUS AVEZ  
BESOIN DU SNES, LE SNES A  
BESOIN DE VOUS...  
ADHÉREZ AU SNES !**

**CONTACTEZ LE SNES**  
01 41 24 80 89 (réservé aux stagiaires !)  
[stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu)

**stagiaires  
en galère...  
collègues  
solidaires**



Communiqué intersyndical du 19 novembre 2010 des des sections syndicales académiques de Créteil  
SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Education, CGT Educ'Action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, SNCL, CNT et le Collectif *Stagiaire Impossible*

## **Il ne suffit pas d'entendre les revendications qu'expriment les stagiaires et les organisations syndicales, le Recteur doit y répondre !**

L'intersyndicale du Second degré de l'académie de Créteil et le collectif *Stagiaire Impossible* avaient demandé audience au Recteur, pour lui faire entendre les revendications qu'expriment depuis plusieurs semaines les enseignants et CPE stagiaires. 150 stagiaires et collègues des établissements étaient présents devant le rectorat pour appuyer la délégation mercredi 17 novembre.

Nous regrettons vivement que le Recteur ne nous ait pas lui-même reçus. C'est donc Mmes DUFOND et AMYOT, DRH et Doyenne des IA-IPR, qui l'ont fait mercredi 17 novembre.

Les représentants des stagiaires ont pu témoigner de leurs conditions de stage, et nous avons ensemble fait part de nos revendications :

- **Un allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les classes**
- **Un accompagnement pédagogique concret et plus complet pour tous les stagiaires, un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté**
- **Une clarification et une unification des procédures de titularisation dans toutes les académies.**

Mme la DRH, qui avait d'abord déclaré qu'elle refusait « que l'on dise que tout le monde va mal », a finalement affirmé qu'elle avait « entendu » les revendications, et notamment que « le point critique, c'est le nombre d'heures de service », et qu'elle « ne [cherchait] pas à minimiser » la situation. Elle s'est en revanche refusée à prendre tout engagement concernant un éventuel allègement : « vous dire que ça va changer tout de suite, ce n'est pas possible ».

**Concernant la formation**, elle a contesté que le dispositif mis en place à Créteil soit improvisé. Elle dit avoir pris note de la revendication de visites de formateurs, a affirmé que le Rectorat voulait « un système d'accompagnement en toute confiance », séparant « le temps de la formation du temps de l'évaluation ».

**Concernant les conditions de titularisation**, elle a convenu qu'il fallait « lever la pression ». « Les droits des personnels seront respectés [...] il y aura avis des chefs d'établissement et de l'inspecteur, comme l'indiquent les textes ministériels, et inspection pour tous comme l'a demandé M. le Recteur. Il y aura une procédure contradictoire ». Mais avec Mme l'inspectrice, elles n'ont guère donné de précisions : les stagiaires auront-ils accès aux avis des chefs d'établissements, des tuteurs et des IPR ? Comment le jury de qualification entendra-t-il les stagiaires ?

**Concernant les conditions de stage**, en dehors même de la lourdeur du service, de nombreux collègues ont des services en SEGPA, en UPI, en classes d'examen, charges de professeur principal... Mme la DRH a convenu « qu'il faut insister auprès des personnels de direction pour rappeler les instructions du Recteur concernant les stagiaires ». Elle a pris note de la proposition d'une nouvelle circulaire du Recteur à ce sujet.

**Mme la DRH a conclu l'audience en disant qu'elle avait « bien entendu qu'il fallait faire d'autres choses de façon urgente »... mais aucune de ses réponses n'a de caractère systématique et nous ne pouvons nous en satisfaire.** La promesse d'examiner les situations particulières ne suffit pas. Sans forcer le trait, nous affirmons que tous les stagiaires ont aujourd'hui des difficultés, certains plus que d'autres.

Le Rectorat propose de nous recevoir à nouveau le 2 décembre. Mais **c'est immédiatement que nous attendons du Recteur qu'il avance des mesures réelles et précises.**

En attendant, nous appelons tous les personnels en poste dans les collèges et les lycées à manifester leur soutien aux revendications des stagiaires, et à l'exprimer collectivement au Recteur de Créteil. Les revendications des stagiaires rejoignent celles de tous les enseignants pour la défense des statuts et des conditions de travail.

### **Mutations inter-académiques : le SNES vous informe**

- pour **tou-te-s les syndiqué-e-s, un rendez-vous individuel.** Indiquez par mel à l'adresse [mutations@creteil.snes.edu](mailto:mutations@creteil.snes.edu) trois demi-journées de disponibilités. Ces rendez-vous se déroulent dans nos locaux d'Arcueil, mais également par téléphone. Précisez-le sur votre demande de rendez-vous.

- pour tous, des **réunions d'information.** Il s'en tiendra dans l'**amphithéâtre de l'IUFM de TORCY lundi 29 novembre, à 16h30.**

- vous pouvez enfin nous poser vos questions par téléphone et de préférence par mel ([mutations@creteil.snes.edu](mailto:mutations@creteil.snes.edu)).

### **Mutations inter-académique : les « 50 points IUFM »**

Quelques précisions :

- **Vous ne pouvez les « jouer » que sur votre premier vœu.** Si ce vœu n'est pas satisfait, les 50 points ne valent plus pour les vœux suivants, et sont perdus pour l'année suivante.

- **Si vous utilisez ces « 50 points IUFM » à l'inter-académique, la bonification sera appliqué sur le premier vœu lors du mouvement intra-académique sous réserve que le barème rectoral retienne cet élément...** C'est en effet, dans le cadre de la déconcentration du mouvement, le Recteur qui définit les éléments de barème pour l'affectation à l'intérieur de l'académie. La Note de service ministérielle lui laisse la plus grande latitude !

### **Mutations inter-académique : SIAM n'affiche pas tous vos points...**

En principe, pas d'inquiétude à avoir. D'un peu partout remonte l'impression que l'affichage de SIAM est assez fantaisiste, et ce ne serait pas la première fois. Vous devrez corriger au rouge votre barème sur l'accusé de réception, joindre TOUTES les pièces justificatives, et envoyer le double de tout ça au SNES Créteil avec votre fiche syndicale (à télécharger sur notre site ou retrouver dans le journal du SNES, *L'US*)